



**Exemple de politique de gestion des matières dangereuses et résiduelles**

**OBJECTIF**

Cet outil a pour objectif d’aider les personnes en autorité à rédiger et mettre en place une politique de gestion des matières dangereuses et résiduelles dans votre Ministère ou Organisme.

**PROCÉDURE D’UTILISATION**

1. Insérer le nom de votre Ministère ou Organisme aux endroits prévus.
2. Diffuser aux gestionnaires de vos établissements la politique rédigée en vous assurant d’une transmission de l’information aux travailleurs, comité de santé sécurité et *Personne-Ressource SIMDUT*.
3. Contacter sans frais les conseillers de l’APSSAP si vous avez des questions ou des besoins d’accompagnement spécifiques au [www.apssap.qc.ca](http://www.apssap.qc.ca) sous l’onglet *Demande de service.*

*Note : il est possible que certains éléments ne soient pas applicables à votre Ministère ou Organisme. Si tel est le cas, supprimer les éléments en question. La même chose s’applique si vous devez bonifier cet exemple de politique.*

**EXEMPLE DE POLITIQUE**

**Programme de gestion des matières dangereuses et résiduelles**

**ENGAGEMENT DU [nom du Ministère ou Organisme]**

Soucieux d’assumer ses responsabilités en ce qui concerne la qualité de vie au travail de son personnel, le [nom de votre Ministère ou Organisme] s’engage à fournir un environnement de travail sain et sécuritaire, favorisant le mieux-être physique et psychologique de chacun de ses travailleurs. La gestion des matières dangereuses et résiduelles constitue ainsi une préoccupation majeure pour le [nom de votre Ministère ou Organisme] et chacun des travailleurs du [nom de votre Ministère ou Organisme] devra effectuer la promotion de cet engagement.

L’objectif visé est de protéger, en tout temps, la santé et la sécurité des travailleurs dans le cadre de l’exercice de leurs fonctions, en prenant tous les moyens possibles afin d’éliminer les dangers d’exposition de ceux-ci aux contaminants chimiques ou à tout autre produit susceptible de se retrouver sur les lieux de travail.

C’est dans cet esprit que le [nom de votre Ministère ou Organisme] offre d’ailleurs tout l’appui nécessaire aux Directeurs des différents services ainsi qu’aux personnes-ressources SIMDUT et qu’aux comités santé-sécurité dans la réalisation de leurs mandats en regard à cet engagement. De plus, divers programmes de formation et d’information sont offerts, et ce, afin d’être conformes aux lois et règlements en matière de santé et sécurité au travail et afin d’améliorer les méthodes utilisées dans l’exercice des fonctions effectuées par chacun de nos travailleurs en lien avec notre Politique en Santé et Sécurité au travail.

La Direction